NUMERO II.

NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 5 Janvier 1802.

De BERNE, *le 21. Décembre*, 1801.

LA résolution, qu'il y avoit dans la démarche de notre premier *Land-Amman*, d'aller plaider en personne à *Paris* les intérêts de sa Patrie, étoit bien faite, sans doute, pour produire d'avance un effet favorable sur l'esprit du *Premier-Consul* de *France*: Et la rencontre de deux Militaires-Magistrats, d'un caractère très-semblable & s'estimant mutuellement depuis longtems, devoit, plus qu'autre chose, dissiper toutes préventions. Ces espérances paroissent ne pas avoir été déçues, & les premières explications, qui ont eu lieu entre les Chefs des deux Gouvernemens, semblent avoir confirmé leur amitié & les augures d'un meilleur avenir pour la *Suisse*. Hier, Dimanche, le *Sénat Helvétique* a été convoqué extraordinairement par son Président actuel, le second *Land-Amman*, *Frisching*, pour entendre la lecture d'une Lettre des plus agréables du premier *Land-Amman*, *Reding*, arrivée de *Paris* par Courier exprès. Le premier *Land-Amman* écrivoit, en date de cette Ville le 15. Décembre, " qu'après „ avoir eu deux Conférences avec le Ci„ toyen *Talleyrand*, Ministre des Relations„ extérieures, il venoit d'être présenté ce „ jour-là par ce Ministre au *Premier-Con„ sul*, dont il avoit reçu l'accueil le plus „ obligeant; que les résultats de cette Con„ férence sont très-satisfaisans; qu'il n'est „ pas douteux, que le Gouvernement actuel „ ne soit reconnu; qu'il ne sera rien déta„ ché du Territoire *Helvétique*, & que „ des parties, qui en sont déjà séparées, „ y seront de nouveau réunies; que les „ conditions les plus onéreuses du Traité „ d'Alliance de 1798. seront éliminées de „ ce Pacte; que la Constitution générale „ sera modifiée, & qu'on laissera à chaque „ Canton la liberté de se donner une Con„ stitution Cantonale, adaptée à ses be„ soins; qu'enfin la discussion de ces dif„ férents points aura lieu entre le Citoyen „ *Talleyrand* & le premier *Land-Amman*." Le *Sénat*, en remerciant son Président de cette communication, l'a prié de présenter au Citoyen *Reding* l'expression de sa reconnoissance, & de son entier assentiment à la conduite, qu'il a tenuë jusqu'ici.

EXTRAIT des Feuilles de LYON *du* 1. Nivose (*22. Décembre.*)

„ Les événemens, qui se préparent dans notre Ville, tiendront vraisemblablement une place distinguée dans son Histoire. Le Chef du Gouvernement *François* y est attendu avec l'empressement, dû à sa sagesse, à ses Victoires, à la Paix qu'il a conquise, & à son éclatante renommée. "

„ L'Hôtel de Ville, l'un des plus beaux Edifices de l'*Europe*, par la majesté de sa Façade, la beauté de son Vestibule, de son Escalier, du *percé* de sa Cour, & par l'étenduë de ses Salles, vient de prendre le nom de *Palais du Gouvernement*. Les réparations utiles & rapidement exécutées, qu'on vient d'y faire, le rendent digne de ce nom. Toutes les Fenêtres de la Façade ont été peintes à neuf; la principale Porte très-bien sculptée a été réparée avec art. Une couleur de Bronze, jettée sur sa surface, cache les fragmens ajoutés à l'ancienne Sculpture. En cet état, elle le disputeroit de magnificence aux célèbres Portes de la Mosquée de *Ste. Sophie* à *Constantinople*. "

„ Le Vestibule a été blanchi; son éclat fait ressortir davantage les beaux Groupes en Bronze du *Rhône* & de la *Saône*, faits par les *Coustou*, & qui se voient aux deux bouts. On y voit les célèbres Tables de bronze, trouvées sur le Côteau de *St. Sébastien*, où l'on avoit sculpté, par ordre de *Claude*, la belle Harangue, prononcée par cet Empereur dans le Sénat de *Rome*, pour y obtenir aux *Lyonnois* le nom & les privilèges de *Citoyens Romains*. Dans la Cour de l'Hôtel, on a substitué plusieurs dalles de pierres neuves à celles, qui étoient brisées & qui menaçoient la sûreté des Citoyens: Les quatre Statuës de la Fontaine, horriblement mutilées, ont été promptement restaurées, & de manière à ne plus laisser appercevoir le triste état, où elles se trouvoient auparavant. L'Escalier est propre, éclatant par le Marbre & les Tableaux, qui le décorent. Ceux-ci ont été nettoyés, & vernis à neuf: On n'y distinguoit plus aucun trait, aucune nuance; depuis trente ans, ils attendoient une main secourable, qui leur rendît la vie, le coloris, & qui restituât à leur Auteur, *Thomas Blanchet*, son antique célébrité. C'est sur-tout la grande Salle, qui a éprouvé la métamorphose la plus rapide: En peu de jours, la voûte a été réparée; une boiserie s'est élevée sur tous les parois; des ornemens sculptés &

ont conquis la Paix; ce n'eſt pas le premier de ceux, qu'il a propoſés, qui ait réu
ſuffrages des *Sénateurs*, mais le Citoyen *Grégoire*, jusqu'ici Membre du *Corps-L*
tif. — Le Gouvernement, dans une nouvelle nomination, qu'il vient de faire de
Conſeillers-d'Etat, y a compris deux Militaires très-connus: Ce ſont le Général *D*
& l'Amiral *Bruix*; & avec eux les Citoyens *Bigot-Préameneu* & *Forfait* ont été
mus au dit Conſeil. L'Arrêté du *Premier-Conſul*, qui nommoit le Général *Hédo*
au Poſte d'Envoyé-Extraordinaire & de Miniſtre-Plénipotentiaire de la Répu
Françoiſe à *Pétersbourg*, eſt non-ſeulement publié officiellement à-préſent; mais
les deux autres Arrêtés, qui adjoignent au Général *Hédouville*, comme premier
cond Secrétaires de Légation en *Ruſſie*, le Citoyen *Château-Giron*, ancien Secrét
Légation en *Pruſſe*, & le Citoyen *Maximilien Rayneval*. "

„ On a travaillé, depuis plus de ſix ans, à introduire, dans la République, l'U
mité des Poids & Meſures, d'après le Syſtème Décimal. Enfin, cette nouvelle l
tion, qui, une fois établie, ne peut qu'être d'une utilité ſenſible, ſemble être
point d'être adoptée généralement en *France*. La Lettre-Circulaire ci-deſſous du
ſtre de la Juſtice contient à cet égard les derniers ordres du Gouvernement. "

Le Miniſtre de la Juſtice aux Commiſſaires du Gouvernement près les Tribunaux d
mière inſtance, d'appel & Criminels, aux Tribunaux de Commerce & aux Juges de
PARIS, le 16. *Frimaire* an 10. de la République *Françoiſe* (7. Décembre 1801

„ *Un Arrêté du* 13. Brumaire *an* 9. (4. *Novembre* 1800,) CITOYENS, *a fixé au* 1.
démiaire *de la préſente année*, (23. *Septembre* 1800.) *la miſe à exécution du Syſtème D
des Poids & Meſures dans toute l'étenduë de la République, conformément à la Loi du* 1.
démiaire *an* 4. (1795.) *L'Article* IX. *de cette Loi porte*, " *qu'à compter de l'époque*,
„ *quelle chaque eſpèce de Meſure Républicaine ſera devenuë obligatoire, les Notaires
„ ciers publics des lieux, où cette Obligation ſera en activité, devront exprimer en
„ res Républicaines toutes les quantités de Meſures, qui ſeront à énoncer dans les Actes
„ *les dits Notaires ou Officiers publics paſſeront ou recevront*. " *L'Article* X. *de la
Loi eſt ainſi conçu*: " *Semblablement aucun Papier de Commerce, Livre & Régiſtre de
„ *ciant, Marchand ou Manufacturier, aucune Facture, Compte, Quittance, même L
„ *Miſſive, faits ou écrits dans les Lieux, où l'uſage des Meſures Républicaines ſera en
„ *vité, ne pourront être produits & faire foi en Juſtice, qu'autant que les quantités
„ *ſures exprimées dans les dits Livres, Papiers, Lettres &c. le ſeroient en Meſures Ré
„ *caines, ou du moins la traduction en ſera faite préalablement, & conſtaté aux fra
„ *Parties par un Officier public*. " *Il réſulte des diſpoſitions de cet Article & de cel
précède*: — 1°. *Que les Notaires & autres Officiers Publics ſont obligés, ſous peine d'u
cédant de Droit d'Enrégiſtrement de* 50. *Francs, dont ils ſont tenus perſonnellement, d
cer en Meſures Républicaines toutes les quantités de Meſures quelconques, qu'ils exprimen
les Actes qu'ils reçoivent*: 2°. *Que les Actes de la nature de ceux, qui ſont énoncés dans
ticle* X, *ne peuvent être produits & faire foi en Juſtice, qu'autant que les quantités y
portées en Meſures Républicaines; à défaut de quoi, la traduction doit en être faite p
blement aux frais des Parties par un Officier public*."

„ *La Loi n'avoit pu juſqu'ici recevoir qu'une exécution partielle, parce que l'uſa
Meſures uniformes n'étoit encore obligatoire que dans un petit nombre de Départemens;
eſt poſſible même, que, par cette raiſon, elle étoit négligée dans les Départemens, qui y ét
déjà aſſujettis: Mais, depuis le* 1. Vendémiaire *an* 10, *l'uſage des Meſures Uniformes étan
venu obligatoire dans toute l'étenduë de la République, aux termes de l'Arrêté du* 13.
maire *an* 9, *il ne doit plus y avoir ni obſtacle ni prétexte à ce que, dès-à-préſent, le la
de ces Meſures ne ſoit généraliſé & exactement obſervé par les Notaires & autres Officiers
blics, au moyen des Tables de rapport, qui ont été dreſſées pour cet uſage dans tous les
partemens. Pour faciliter l'exécution de la Loi, & rendre familières les dénominations
velles, l'Arrêté du* 13. Brumaire, *Article* II, *permet aux Fonctionnaires de traduire da
Actes ces Dénominations par les noms, inſérés au Tableau, qui fait partie de cet Arrêté:
te ſage meſure doit faire évanouïr toutes difficultés*. "

„ *J'attends donc*, CITOYENS, *de votre empreſſement à vous conformer aux intentio
Gouvernement pour le prompt établiſſement de cette Inſtitution, & de votre zèle à aſſurer l'
ecution des Loix & à faciliter la propagation de l'Uniformité des Meſures, que vous pren
tous les ſoins, qui dépendent de vous, pour que les Notaires & les autres Fonctionnaires
blics rempliſſent à cet égard, avec la plus ſtricte exactitude, les obligations, que leur im
la Loi. " Je vous ſalue, (Signé) ABRIAL.

A LEYDE, *au Bureau des* NOUVELLES POLITIQUES
par ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune*.

NUMERO II.

NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 5 Janvier 1802.

De BERNE, *le* 21. *Décembre*, 1801.

LA résolution, qu'il y avoit dans la démarche de notre premier *Land-Amman*, d'aller plaider en personne à *Paris* les intérêts de sa Patrie, étoit bien faite, sans doute, pour produire d'avance un effet favorable sur l'esprit du *Premier-Consul* de *France*: Et la rencontre de deux Militaires-Magistrats, d'un caractère très-semblable & s'estimant mutuellement depuis longtems, devoit, plus qu'autre chose, dissiper toutes préventions. Ces espérances paroissent ne pas avoir été déçues, & les premières explications, qui ont eu lieu entre les Chefs des deux Gouvernemens, semblent avoir confirmé leur amitié & les augures d'un meilleur avenir pour la *Suisse*. Hier, Dimanche, le *Sénat Helvétique* a été convoqué extraordinairement par son Président actuel, le second *Land-Amman*, *Frisching*, pour entendre la lecture d'une Lettre des plus agréables du premier *Land-Amman*, *Reding*, arrivée de *Paris* par Courier exprès. Le premier *Land-Amman* écrivoit, en date de cette Ville le 15. Décembre, " qu'après „ avoir eu deux Conférences avec le Ci„ toyen *Talleyrand*, Ministre des Relations„ extérieures, il venoit d'être présenté ce „ jour-là par ce Ministre au *Premier-Con„ sul*, dont il avoit reçu l'accueil le plus „ obligeant; que les résultats de cette Con„ férence sont très-satisfaisans; qu'il n'est „ pas douteux, que le Gouvernement actuel „ ne soit reconnu; qu'il ne sera rien déta„ ché du Territoire *Helvétique*, & que „ des parties, qui en sont déjà séparées, „ y seront de nouveau réunies; que les „ conditions les plus onéreuses du Traité „ d'Alliance de 1798. seront éliminées de „ ce Pacte; que la Constitution générale „ sera modifiée, & qu'on laissera à chaque „ Canton la liberté de se donner une Con„ stitution Cantonale, adaptée à ses be„ soins; qu'enfin la discussion de ces dif„ férents points aura lieu entre le Citoyen „ *Talleyrand* & le premier *Land-Amman*." Le *Sénat*, en remerciant son Président de cette communication, l'a prié de présenter au Citoyen *Reding* l'expression de sa reconnoissance, & de son entier assentiment à la conduite, qu'il a tenuë jusqu'ici.

EXTRAIT des Feuilles de LYON *du* 1. Nivose (22. *Décembre.*)

„ Les événemens, qui se préparent dans notre Ville, tiendront vraisemblablement une place distinguée dans son Histoire. Le Chef du Gouvernement *François* y est attendu avec l'empressement, dû à sa sagesse, à ses Victoires, à la Paix qu'il a conquise, & à son éclatante renommée. "

„ L'Hôtel de Ville, l'un des plus beaux Edifices de l'*Europe*, par la majesté de sa Façade, la beauté de son Vestibule, de son Escalier, du *percé* de sa Cour, & par l'étenduë de ses Salles, vient de prendre le nom de *Palais du Gouvernement*. Les réparations utiles & rapidement exécutées, qu'on vient d'y faire, le rendent digne de ce nom. Toutes les Fenêtres de la Façade ont été peintes à neuf; la principale Porte très-bien sculptée a été réparée avec art. Une couleur de Bronze, jettée sur sa surface, cache les fragmens ajoutés à l'ancienne Sculpture. En cet état, elle le disputeroit de magnificence aux célèbres Portes de la Mosquée de *Ste. Sophie* à *Constantinople*. "

„ Le Vestibule a été blanchi; son éclat fait ressortir davantage les beaux Groupes en Bronze du *Rhône* & de la *Saône*, faits par les *Coustou*, & qui se voient aux deux bouts. On y voit les célèbres Tables de bronze, trouvées sur le Côteau de *St. Sébastien*, où l'on avoit sculpté, par ordre de *Claude*, la belle Harangue, prononcée par cet Empereur dans le Sénat de *Rome*, pour y obtenir aux *Lyonnois* le nom & les privilèges de *Citoyens Romains*. Dans la Cour de l'Hôtel, on a substitué plusieurs dalles de pierres neuves à celles, qui étoient brisées & qui menaçoient la sûreté des Citoyens: Les quatre Statuës de la Fontaine, horriblement mutilées, ont été promptement restaurées, & de manière à ne plus laisser appercevoir le triste état, où elles se trouvoient auparavant. L'Escalier est propre, éclatant par le Marbre & les Tableaux, qui le décorent. Ceux-ci ont été nettoyés, & vernis à neuf: On n'y distinguoit plus aucun trait, aucune nuance; depuis trente ans, ils attendoient une main secourable, qui leur rendît la vie, le coloris, & qui restituât à leur Auteur, *Thomas Blanchet*, son antique célébrité. C'est sur-tout la grande Salle, qui a éprouvé la métamorphose la plus rapide: En peu de jours, la voûte a été réparée; une boiserie s'est élevée sur tous les parois; des ornemens sculptés &

ères en étent la trop grande uniformité ; des Glaces, des Girandoles, des Lustres, ont été posés ; & la vue de cette Salle appelle maintenant les jeux & les plaisirs. "

„ Ainsi le desir d'accueillir un grand Homme a déjà tout vivifié dans cette Cité ; on y a fait en peu d'heures ce qui n'auroit pas été entrepris en un demi-siècle ; & le seul espoir de voir *Bonaparte* a été pour nous un bienfait."

„ Le Conseiller-d'Etat, *Préfet* du Département, vient d'adresser aux Habitans de *Lyon* la Proclamation suivante. "

„ CITOYENS, *Un mois s'est à-peine écoulé, vous célébriez le bienfait de la Paix, vous célébriez le Héros Pacificateur de* l'Europe ; *vos voeux appelloient le moment, où vous pourriez lui exprimer votre reconnoissance. Tout paroît annoncer, que ce moment est prochain, & que le* Premier-Consul *arrive, précédé du Ministre de l'Intérieur & de celui des Relations-extérieures. Une* Consulte extraordinaire *de* Cisalpins *va s'ouvrir : Votre Ville est destinée à les recevoir. Le Gouvernement d'une République Amie va s'organiser sous les auspices de votre.* CITOYENS, *rappellez-vous, que vous êtes* François ; *les* François *sont hospitaliers & généreux. Longtems vous avez offert aux* Cisalpins *le tableau des vertus guerrières ; présentez-leur aujourd'hui celui des vertus pacifiques ; qu'en admirant la splendeur de vos Manufactures, l'activité de votre Industrie, ils trouvent dans vous ces moeurs douces, ces qualités aimables, qui distinguent la Nation* Françoise. "

„ CITOYENS, *le* Premier-Consul *pouvoit-il donner à la Ville de* Lyon *un plus beau témoignage de l'affection, qu'il lui porte ? Il appelle dans votre sein les Représentans d'une République Allié : Il rassemble au milieu de vous les principaux Chefs de votre Gouvernement : Il vient dans vos murs ; il connoîtra vos besoins, recueillera vos voeux, consultera vos intérêts ; & moi-même je m'empresserai de lui signaler les bienfaits, que vous devez attendre de son autorité paternelle.* "

„ Cette Proclamation règle, comme il suit, la réception, qui sera faite au *Premier-Consul.* " Des Gendarmes, ou toute autre Force-armée à cheval, seront placés, de distance en distance, de *Lyon* à *Tarare*, sur la route de *Paris :* La même disposition aura lieu de *Lyon* à *Ville-Franche.* A l'approche du *Premier-Consul*, les Gendarmes les plus éloignés se replieront avec célérité, de Poste en Poste, sur *Lyon.* Son arrivée sera annoncée par trois coups de Canon : A ce signal, toutes les Autorités & les Fonctionnaires publics, en grand Costume, se réuniront au *Palais du Gouvernement*, & de-là se porteront sur la route de *Paris*, à la rencontre du *Premier-Consul.* Un Arc de Triomphe sera élevé sur le Pont de pierre, par où le Cortège doit passer pour revenir au *Palais du Gouvernement.* Le jour de l'entrée du *Premier-Consul* à *Ly*, l'Arc de Triomphe sera illuminé, de m, que toutes les Maisons & Habitations s

„ Notre Ville possède déjà, en ce mom quatre-cents vingt-cinq Députés de la Ré blique *Cisalpine*, & vingt *Préfets* de Dé tement *François.* "

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *j qu'au* 8. Nivôse (29. *Décembre.*)

„ Le Citoyen *Chaptal*, Ministre de l térieur, qu'on croyoit devoir se mettre route pour *Lyon* le 5. *Nivôse*, est enco *Paris.* On attend donc jusqu'ici son part, ainsi que celui du *Premier-C sul*, lequel néanmoins ne peut tou être que plus prochain. On sçait, parmi les intérêts, qui doivent être disc ou décidés à *Lyon*, sont aussi ceux du *mont.* Cette circonstance doit faire marquer plus particulièrement une Adr des Membres de la première Autorité Na nale *Piémontoise* au *Premier-Consul*, p solliciter la réunion définitive de leur à la *France :* Et l'insertion, qui vient d faite de cette Adresse dans le *Journal ciel*, ne semble pas laisser de doute sur la ture des assurances, peut-être de la déci que le Général *Jourdan*, mandé à *Lyon* c me Administrateur-Général du *Piémo* en rapportera à ses Administrés sur leur futur. Voici la Lettre, dont il s'agit.

Les Magistrats, composant le Tribunal d pel de Turin, *au* Premier-Consul *de République* Françoise. — TURIN 18. Frimaire *an* 10. (9. *Decembre* 180

„ CITOYEN PREMIER-CONSU Nous avons l'honneur de vous présenter Procès-Verbal de notre installation. Cet A est à-la-fois le dépôt de nos engagemens vers le Gouvernement, auquel nous dev notre existence, & le gage de notre dévo ment ; il est, à ce double titre, l'objet l'hommage le plus pur & le plus convena que nous ayons à vous offrir : Puisse-t-il le garant assuré de l'accomplissement du cher de nos voeux, de l'*association proch du sort de cette Contrée aux hautes dest de la France.* Le *Piémontois* contemple a attendrissement autour de lui les matéri épars de l'édifice de sa prospérité future ; il attend avec une inquiète agitation l'insta qui doit mettre un terme à ce reste d'inq tude. — Nous ne partageons pas, CITOY PREMIER-CONSUL, ces timides alarm & nous entrons dans la carrière, à laqu vous nous avez appellés, avec la sécuri que nous inspirent vos premiers bienfai avec le courage, qui appartient à des M strats Républicains. Vous promîtes la V re ; & l'Univers sçait, comment vous a tenu parole : Vous promîtes la PAIX à l'*E*

; & l'*Europe* reconnoissante vous adresse de
ute part l'hommage, dû au Restaurateur de
rdre Social, au Pacificateur du Monde: Vous
omîtes au *Piémontois* le bonheur, & vous
quitterez envers eux cette glorieuse dette."
Les Magistrats, composant le Tribunal d'appel de Turin.
(*Signé*) BOTTON, *Président*; AVAGADRO, GALLI, *Vice-Présidens*; BAROCCHIO; BRAYDA; BRESEN; CAVALLI; COSTA; JOANNINI; MARONTINI; MAZZUCCHI; MILLON; NAZI; RAMSAT; REGGIO; ROATDS; ROBERTI; REVELLI; SOMY; TOBON; VERGNASCO; LIMER, *Commissaire*; DAL PEZZO; CYTAGNARI, BICCIARDI, *Substituts du Commissaire*; VALLE, *Greffier*.

„ Les Négocians de *Bordeaux*, spécialement intéressés au rétablissement des anciennes relations avec les *Indes-Occidentales*, voient félicité le Général *Leclerc*, sur sa nomination au Commandement de l'Armée destinée pour *St.-Domingue*, & au Gouvernement de cette Colonie sous le titre de *Capitaine-Général*. La Lettre, écrite pour cet effet par le Commerce de *Bordeaux*, & *insérée dans notre Numéro* XCVII. *de l'année dernière*,) offroit, de plus, de sa part, toute co-opération & tous les éclaircissemens possibles. Avant de partir, le Général *Leclerc* a répondu aux félicitations & aux offres des *Bordelois*, comme il suit."

Le Général en chef de l'Armée Expéditionnaire, aux Citoyens, composant le Conseil de Commerce de la Ville de *Bordeaux*. — Au Quartier-Général de BREST, le 2. *Frimaire* an 10. (23. Novembre 1801.)

„ *Je connois*, CITOYENS, *l'importance de la mission, qui m'est confiée. Je sçais, que le sort d'une partie de la* France *dépend de la réussite de cette Expédition. Cette considération est un véhicule trop puissant pour moi, pour que je n'employe pas tous les moyens, qui sont en mon pouvoir, pour sa réussite. Je m'estime heureux d'avoir mérité la confiance du Commerce de* Bordeaux; *& il ne tiendra pas à moi, que cette Cité importante ne remonte au dégré de prospérité, qu'elle avoit atteint avant la Révolution.*

„ *Je recevrai avec plaisir les renseignemens, que vous voudrez me faire passer sur le Commerce de la* France *avec les Colonies.*

„ *J'ai l'honneur de vous saluër.*"

(Signé) LECLERC.

„ Avec le Général *Leclerc* le Conseiller-d'Etat *Bénezech* doit partager l'Administration de *St. Domingue*, en qualité de *Préfet Colonial*: Il s'est embarqué aussi & est parti avec l'Expédition. Ce Conseiller-d'Etat a, en particulier, conféré & été en correspondance avec les Négocians de *Nantes* & de *Bordeaux* sur la restauration du Commerce avec les *Colonies*: Il a pris congé des derniers dans les termes suivans. "

BENEZECH, Conseiller-d'Etat, *Préfet* Colonial à *St. Domingue*, aux Membres du Conseil de Commerce à *Bordeaux*. — BREST, le 6. *Frimaire* an 10. (27. Novembre 1801.)

„ *J'ai reçu*, CITOYENS, *la Lettre honorable, que vous avez bien voulu m'écrire. Je tâcherai de justifier la bonne opinion, que vous voulez bien avoir de mon Administration. Je me dévouë pour le bien de mon Pays, pour celui du Commerce: J'espère*, CITOYENS, *que ce dévouëment ne sera pas infructueux; mais, si j'ai cette flatteuse espérance, c'est que je compte sur les efforts du Commerce. Celui de* Nantes, *que j'ai été visiter, m'a promis les plus grands efforts; &, d'après ce que vous me marquez, je vois avec plaisir, que celui de* Bordeaux *ne restera pas en arrière.*"

„ *Rétablir une bonne Administration dans la Colonie; activer la Culture; protéger le Commerce; voilà*, CITOYENS, *l'intention du Gouvernement. Je ne négligerai rien, pour remplir ses vuës; & j'espère, que bientôt vous ressentirez des effets de mon zèle, &c. &c.*"

(Signé) BENEZECH.

De LEYDE, *le 2. Janvier*, 1802.

On a la satisfaction de pouvoir annoncer, que l'ancienne Correspondance directe de ce Pays avec l'*Angleterre*, trop longtems interrompuë par la Guerre, est sur le point d'être enfin reprise. Tous les arrangemens nécessaires ont été pris, de la part des deux Gouvernemens, pour que le service des Paquebots entre *Harwich* & *Helleveot* soit recommencé dans ce mois-même.

Parmi les Actes Diplomatiques de nos jours, il est de notre devoir de recueillir le nouveau Traité d'Amitié & de Commerce entre la *Prusse* & les *Etats-Unis* d'*Amérique*, conclu en 1799. à *Berlin*, ratifié respectivement l'année suivante, & peu connu jusqu'ici. En voici le commencement.

„ *Sa Maj. le Roi de* Prusse *& les* Etats-Unis *d'*Amérique, *désirant maintenir sur un pié solide & durable les relations de bonne intelligence, qui ont subsisté si heureusement jusqu'ici entre les deux Etats, sont convenus à cette fin de renouveller le Traité d'Amitié & de Commerce, conclu à* la Haye *le* 10. *Septembre* 1785, *entre les deux Puissances, pour le terme de dix ans. En conséquence, Sa Maj.* Prussienne *a nommé, pour ses Plénipotentiaires, le Comte* CHARLES DE FINKENSTEIN, *son Ministre-d'Etat, de Guerre & de Cabinet, Chevalier des Ordres de l'*Aigle-Noir, *de l'*Aigle-Rouge *& de* St. Jean de Jerusalem; *le Baron* PHILIPPE-CHARLES-D'ALTENBLEBEN, *son Ministre-d'Etat*,

*de Guerre & de Cabinet, Chevalier des Ordres de l'*Aigle-Noir, *de l'*Aigle-Rouge *& de* St. Jean de Jérusalem, *& le Comte* HENRI-KURD de HAUGWITZ, *son Miniſtre-d'Etat, de Guerre & de Cabinet, Chevalier de l'*Aigle-Noir *& de l'*Aigle-Rouge; *& le Préſident des* Etats-Unis *a revêtu de Pleins-Pouvoirs* JEAN-QUINCY ADAMS, *Citoyen des* Etats-Unis, *& leur Miniſtre-Plénipotentiaire près Sa Maj.* Pruſſienne: *Lesquels, après avoir échangé leurs Pleins-Pouvoirs, & les avoir trouvés en bonne forme, ont conclu, arrêté & ſigné les Articles ſuivans.* "

ART. I. Il y aura à l'avenir, ainſi qu'il a eu lieu juſqu'ici, une Paix ſolide, inviolable & générale, & une Amitié ſincère, ſans exception de Perſonnes ni de lieu, entre S. M. le Roi de *Pruſſe*, ſes Héritiers, Succeſſeurs, & Sujets, d'une part, & les *Etats-Unis d'Amérique* & leurs Citoyens, de l'autre.

II. Les Sujets de S. M. le Roi de P peuvent viſiter toutes les Côtes & Pays *Etats-Unis* d'*Amérique*, y demeurer & mercer avec toutes ſortes de Productions Fabrications & de Marchandiſes, ſans aucuns Droits, Impôts ou Octrois, autres plus conſidérables que ceux, auxquels ou ſeront obligées les Nations les plus fa ſées. Ils jouïront auſſi, dans la Navigati le Commerce, des mêmes droits, privi & faveurs, dont jouïſſent à-préſent ou ront à l'avenir les Nations les plus fa ſées, en ſe ſoumettant toutefois aux uſa aux Loix, auxquels ſont ſoumis les Cito des *Etats-Unis* & des Nations les plus riſées. (*La Suite dans nos Feuilles ſuivan*

J. VAN GULIK, *Libraire à* AMSTERDAM, *actuellement Propriétaire des Exem res reſtants des* FABLES CHOISIES, *miſes en vers par* J. DE LA FONTAINE, 6. *lumes in gr.* 8vo *& enrichies de* 276. *planches très-belles, gravées par les Artiſtes reno* Punt & Vinkeles; *lequel Ouvrage ſe diſtribuoit ci-devant chez le Libraire* Luzac *à* de, *mais dont le prix de f* 42. — *a occaſionné qu'il n'eſt pas univerſellement connu, le ſente maintenant au Public, relié en Carton, à raiſon de f* 14. — *par Exemplaire, petit nombre de ceux ſur grand papier, dont le prix a été f* 63, *à raiſon de f* 18. — *On auſſi ſe procurer le dit Ouvrage chez les Libraires ſuivans; ſçavoir, à* Rotterdam, D. Vis, C. van den Dries, & J. Bronkhorſt; *à* Dordrecht, *chez* Bluſſé & van Br *à* Delft, *chez* de Groot; *à* Leyde, *chez les Frères* Murray, Haak & Comp., & veer; *à* Haerlem, *chez* Beets, Loosjes & Walré & Comp.; *à* la Haye, *chez* van C Thierry & Menſing, Leeuwenſteyn & G. Bakhuyzen; *à* Utrecht, *chez la Veuve* veen & *Veuve* Schoonhoven; *à* Bois-le-Duc, *chez* Pallier; *à* Middelbourg, *chez* van der Sande; &, *dans les autres Villes, chez les principaux Libraires.*

AVIS. *L'interdiction, qui depuis pluſieurs années empêchoit la diſtribution & la c dation du* Courier du Bas-Rhin *dans les Départemens-Frontières de la République* Françoiſe, *vient d'être levée par les* Préfets *des Départemens de la* Roer & *de la* Meuſe-rieure. *On s'abonne à cette Feuille, qui s'imprime à* Weſel, *à tous les Bureaux des Po & principalement à ceux de* Weſel, Gueldre, & Clèves. *Le prix de l'Abonnem* Weſel, *au Bureau même, ſur Papier au Timbre de la République* Françoiſe, *eſt d'un* 11. *Gros, Argent de* Berlin, *ou* 2. *Florins* 12. *Sous & demi, Argent d'*Hollande, *Trimeſtre. L'abonnement ſe paye d'avance.*

LOPEZ, SUASSO, DA COSTA & Comp. *à* LA HAYE, *chargés par la Direc Générale de la Tontine de la* Société des Rentes Viagères, *établie à* COPENHAGUE *la garantie de S. M. le Roi de* Danemarc & *de* Norwègue, *avertiſſent, que cette N ciation ſera fermée le* 11. *Juin* 1802; *qu'en attendant, les Souſcriptions ſont journelle reçuës à leur Bureau, excepté le Samedi & le Dimanche, & que les Plans de la Négo tion ſe trouvent chez eux* gratis. *Ceux, qui déſirent d'y prendre part, ſont prévenus q a déjà beaucoup de Souſcriptions. On eſt prié d'affranchir les Lettres.*

Il a plu à Dieu de retirer à ſoi, le 1. *de ce mois,* Mr. CONRAD MARTIN NE *en ſon vivant Conſeiller aux* Indes-Orientales *de la République* Batave, *& Directeur Mont de piété. Un événement imprévu a mis fin à ſa vie laborieuſe. Nous en donnons av ſes Amis & Connoiſſances par la Préſente, en notre qualité d'Exécuteurs Teſtamenta & nous prions de faire parvenir le plutôt poſſible toutes les prétentions, qu'on pourroit av à la charge de la Maſſe du défunt, au ſecond Sous-ſigné* JEAN EKENHOLM.

(Signé) F. SCHOUWMAN, J. EKENHOLM, W. VOGELAAR, en qualité d'E cuteurs Teſtamentaires.

BATAVIA ce 31. Mai 1801.

A LEYDE, *au Bureau des* NOUVELLES POLITIQUES, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*

NUMERO II.

SUPPLEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES, publiées à LEYDE, le 5. Janvier 1802.

EXTRAIT d'une Lettre de STOCKHOLM *du* 18. *Décembre*, 1801.

LEURS Majeſtés, appellées le 16. de ce mois, à *Arboga* par le fatal accident arrivé près de cet endroit au Prince-Héréditaire de *Bade*, viennent d'en retourner, avec l'illuſtre Veuve & ſes Enfans éplorés. On prend une part d'autant plus vive à ce malheureux événement, que ce Prince avoit gagné comme dans ſon Pays, l'affection générale par ſa douceur & ſon humanité. Tous Divertiſſemens publics ont été ſuſpendus ici, à cette occaſion, pour trois ſemaines."

De VIENNE, *le* 19. *Décembre*. Si quelque choſe eſt propre à confirmer encore les poſitions pacifiques des Gouvernemens, comme des Peuples, ce doit être l'expérience de la cherté, de l'indigence, des deſordres & Crimes, de l'embarras du Tréſor public, qui ſurvivent partout à la Guerre. La Monarchie *Autrichienne* partage ces reſtes nſidérables de malheur avec tous les Etats, qui furent entraînés dans la querelle comme, & y reſtérent, n'importe que leurs Armées & Flottes aient été heureuſes ou malheureuſes dans les Combats. Il y a déjà près d'une année, que les *Etats-Héréditaires* Sa Majeſté Impériale jouïſſent de la Paix; & l'Empereur ne s'en voit pas moins obligé de renouveller encore, & pour la ſeconde fois après la ceſſation des hoſtilités, la ontribution de Guerre extraordinaire, pour l'année Militaire courante. Cette nouvelle ontribution vient d'être ordonnée par une Patente Impériale, donnée hier en cette pitale, & publiée aujourd'hui par la *Gazette* de la Cour. Dans le Préambule cette Patente, Sa Majeſté expoſe la néceſſité publique, de la manière ſuivante. — Nous avons déjà, dans la Patente ſur la Contribution extraordinaire progreſſive de l'année (*Militaire*) dernière, déclaré à nos fidèles Sujets, que les Revenus ordinaires de l'Etat ne ſuffiſent pas, pour mettre notre Tréſor, épuiſé par une Guerre longue & diſpendieuſe, dans un meilleur état, & pour faire face aux dépenſes, qu'exige la conſervation de la choſe publique; mais qu'il faut, pour cet effet, pendant quelque tems, des reſſources & des moyens extraordinaires. Depuis ce moment, Nous avons, il eſt vrai, ordonné, dans cette même vuë, de rétablir la plus grande vie poſſible dans toutes les Branches de Revenus publics, & d'introduire dans cette partie toutes les améliorations praticables. Cependant ce changement en mieux ne peut s'effectuer que peu-à-peu, & toute l'augmentation d'affluence d'argent, qu'il fait eſpérer, ne peut être auſſi conſidérable, qu'il eſt néceſſaire pour couvrir les beſoins de l'Etat. En conſéquence, Nous nous voyons contraints à demander de nouveau une Contribution extraordinaire dans tous les Pays Héréditaires *Allemands* & des deux *Gallicies*." — La Contribution frappe, dans des proportions différentes, les Revenus des Biens immeubles; les intérêts des Fonds publics, pour autant que, par des Privilèges exprès, ils ne ſont pas exempts de toutes Charges extraordinaires; enfin, tous les autres Revenus, non compris dans les deux premières claſſes. Des Revenus des Biens Seigneuriaux on payera 45. pour-cent, & de ceux des autres Immeubles 15. pour-cent. Les rentes des Fonds publics ſont impoſées à 10. pour-cent, à l'exception de celles des Obligations de la Banque de *Vienne*, & de la Lotterie des Etats de la *Baſſe-Autriche*. Les autres Revenus de fortune mobiliaire ou induſtrielle ſeront compris dans la Taxe progreſſive, dont les règles reſteront les mêmes, que dans les années précédentes. La plus baſſe claſſe de ces revenus, qui eſt de 100. à 300. Florins, eſt taxée à 2. & demi pour-cent; & la claſſe la plus élévée des mêmes Revenus, laquelle on fixe à 15,000. Florins & au-deſſus, donnera 20. pour-cent. Les Perſonnes, dont les Revenus ne ſe montent pas à 100. Florins, payeront même une eſpèce de Capitation de 1. Florin 30. *Kreutzers*, en deſcendant juſqu'à 15. *Kreutzers*.

De FRANCFORT, *le* 27. *Décembre*. C'eſt un objet, qui attire en ce moment l'attention générale dans l'*Empire*, que la demande faite par le Pape aux Archevêques & Evêques d'*Allemagne*, pour qu'ils ſe démettent entre ſes mains de leur Juriſdiction Eccléſiaſtique ſur la rive gauche du *Rhin*. On révoque maintenant en doute le premier rapport de la déférence de l'Electeur de *Mayence* aux deſirs du *St. Siège*; on prétend même, que ce Prince & d'autres Souverains Eccléſiaſtiques *Allemands* ne ſeroient pas ſi

prêts à y accéder, & qu'il ſera référé de cette affaire à la Diète. Quoiqu'il en ſoit ces bruits d'une réſiſtance, qui probablement ne ſera pas pouſſée à l'extrémité, vent à donner une idée de la ſenſation, produite par la demande du Pape parmi l ſonnes intéreſſées & leurs Partiſans. C'eſt ſous ce rapport auſſi, que l'Article d'une *Gazette* de *Souabe* mérite l'attention publique.

„ Pluſieurs Archevêques & Evêques d'*Allemagne* trouvent quelque difficulté à ſe ren voeux du Pape, relativement à leur droits Eccléſiaſtiques dans les Pays, ſitués ſur la r che du *Rhin*. Quelques-uns penſent, qu'en vertu de la Conſtitution *Germanique*, la ciation à ces droits ne peut avoir lieu ſans l'adhéſion expreſſe de l'Empereur & de l'*E* qu'en conſéquence, il ſeroit d'une néceſſi é indiſpenſable, de ſoumettre à la Diète la de du *St. Père*; & que c'eſt ſeulement, lorſque la Majorité des Membres de la Diète auro noncé cette renonciation, & après que le *Concluſum* à ce ſujet auroit été ſanctionné par cret de ratification de Sa Maj. Impériale, que les Archevêques & Evêques *Allemands* roient renoncer aux droits ſus-dits. Son Alt. Electorale de *Mayence* n'a point encore fa renonciation, ainſi qu'on l'avoit dit: Elle doit au contraire avoir déclaré expreſſément, „ dans cette affaire on ne pouvoit agir ſans le conſentement du Chef-Suprême de l'*Em* Son Alt. Séréniſſime, le Prince-Evêque de *Spire*, a communiqué le Bref du Pape à ſon ſtre à *Ratisbonne*, & lui a annoncé en même tems, " qu'il avoit informé Sa Maj. Imp „ de la réception de ce Bref, & qu'il demanderoit peut-être à la Diète une Réſolution à cet é

On apprend de *Carlsruhe*, que le Chargé-d'affaires *François*, *Maſſias*, y eſt reto le 20. de ce mois de *Stuttgardt*, ſans avoir réuſſi cette fois, auſſi peu que lors d premier voyage, dans la demande du libre retour des anciens Priſonniers-d'Etat leur Patrie, & autres objets. La Cour de *Würtemberg* s'eſt de nouveau ſimpl référée aux Négociations, entamées de ſa part à *Paris*.

L'examen de l'affaire des *Emigrés François*, arrêtés à *Bayreuth*, eſt maintena miné. Le réſultat en a été envoyé à *Berlin*, d'où l'on attend des ordres ultérieurs. l'intervalle le Comte de *la Chapelle*, le Comte de *Precy* & ſon Neveu ont obtenu miſſion de ſortir librement dans la Ville. Mr. de *St. Felix*, qui n'a pas demandé permiſſion, reſte ſeul au Château.

*SUITE de l'*EXTRAIT *des Nouvelles de* PARIS *jusqu'au* 8. Nivôſe (29. *Décemb*

„ Les diſcuſſions du *Tribunat* ſur le ſecond Projet de Loi du Code Civil, *de la fance & de la privation des droits Civils*, quoique commencées déjà le 25. du moi nier de *Frimaire*, durent encore. Mais, en attendant, les *Tribuns*, moins longs c plus unanimes dans leur opinion ſur le troiſième Projet de Loi du Code Civil, vie de voter l'adoption de ce Projet, intitulé *des Actes de l'état Civil:* La Commiſſio *Tribunat*, nommée d'abord pour l'examen du dernier Projet de Loi, en a fait le *vôſe* un Rapport favorable à ſes Commettans: Le 5. *Nivôſe* & les trois jours ſui les Membres de l'Aſſemblée ont combattu ou défendu chaudement l'Avis de leur miſſion, auquel la grande Majorité a fini par ſe conformer: Lorſqu'on a paſſé, au Scrutin, les Urnes ont reçu 64. Boules blanches contre 26. Boules noires. Commiſſion des *Tribuns*, à laquelle ceux-ci ont renvoyé préalablement, da Séance du 3. *Nivôſe*, le Projet de Loi ſur le rétabliſſement de la Marque, n'a poin de Rapport encore. Ce Projet, en propoſant de renouveller cette flétriſſure, la reſt (*ainſi que nous l'avons dit dans notre dernier* Supplément) au ſeul Crime de Faux, le cas d'une première condamnation, & ne l'applique qu'à la Récidive, pour les a Crimes, emportant une peine de quatre années de Fers ou plus: En outre, ces diſ tions ne doivent avoir de force, que pendant cinq ans ſeulement à dater de la prom tion de la Loi. Nous répétons ou indiquons ces particularités, pour l'intelligenc Diſcours, prononcé par le Conſeiller-d'Etat *Regnier* au *Corps-Légiſlatif*, lors de la ſentation du Projet de Loi en queſtion à cette Aſſemblée au nom du Gouvernem Nous croyons, qu'il eſt intéreſſant de connoître ce Diſcours, parce qu'il ſonde tou profondeur des maux auxquels il s'agit de remédier, & parce qu'il met de nouveau évidence le danger réel de vouloir régir les Peuples, dans un tems de trouble & de motion ſur-tout, par les ſeules Maximes de la Philoſophie contemplative. Voic Harangue de l'Orateur du Gouvernement au *Corps-Légiſlatif*, dont nous élaguerons, pendant, les détails ſuperflus pour le Lecteur. "

„ CITOYENS LÉGISLATEURS, Le 26. Septembre 1791, l'*Aſſemblée-Conſtituante* lit la Marque. Les Repréſentans du Peuple *François*, qui s'étoient propoſé d'aſſeoir ſa ſtitution & ſes Loix ſur les baſes éternelles de la Morale, ſe flattoient alors, qu'à l'aven Crimes ſeroient *moins fréquens*; &, d'après cette ſuppoſition honorable pour l'Eſpèce Hu

, ils avoient cru pouvoir ſe livrer à ce penchant ſi doux, qui porte les âmes généreuſes à
irgner, même à des Coupables convaincus, une partie de la honte ou de la rigueur du châ-
ent. Malheureuſement, les eſpérances favorables, que les premiers Repréſentans du Peu-
avoient conçuës, ſont loin juſqu'ici de s'être *réaliſées*. La démoraliſation, née de nos
cordes Civiles, fait chaque jour des prog ès effrayans; & ce n'eſt pas trop des plus fortes
gues, pour arrêter ce torrent dévaſtateur. "

, Au Brigandage ſur les Grands Chemins, que les *Tribunaux Spéciaux* achèvent de compri-
r, a ſuccédé une autre eſpèce de Crime, qui, s'il menace moins la vie des Hommes, peut
ter aux fortunes publique & particulières de bien plus funeſtes atteintes. Je veux parler
Crime de Faux, dont nous connoiſſons tous les épouvantables ravages. Des Brigands,
nifés en Sociétés, ſe livrent à ce forfait avec une audace, qui ſouvent a fait frémir les
ibunaux Criminels. "

, C'eſt dans de telles conjonctures, qu'il devient indiſpenſable de renforcer la ſévérité des
ix; on ne doit point de ménagemens à des Scélérats, qui ſont dans un état permanent de
erre contre l'ordre Social. Non qu'il faille prodiguer la peine de mort; la Loi, au contrai-
doit en être extrêmement économe; mais, ſi la flétriſſure de la Marque peut contribuer à
tenir ce débordement de Fauſſaires, dont la Société eſt infeſtée de toute part, pourquoi
ìteroit-on de recourir à ce remède, au moins juſqu'à ce que des tems plus heureux aient
mis d'y renoncer? "

, Que la Marque ſoit un moyen efficace contre les Fauſſaires, c'eſt ſur quoi il n'eſt guère
ſible d'être en diſſentiment, pour peu qu'on réfléchiſſe à l'ignominie de la flétriſſure & à
effet durable. . . . Il y a plus, la Marque opère cet effet important, que la Récidive ne
it pas reſter impunie, & qu'elle procure à la Société le moyen de ſe délivrer, au moyen de
Déportation préſcrite en ce cas par le Code Pénal, de ces Scélérats endurcis & incorrigi-
s, ſur le changement deſquels il n'eſt plus poſſible de compter. . . . Qui ne ſçait, que,
s l'état actuel de la Légiſlation, il n'eſt pas rare, que le même Individu ſoit traduit trois
même quatre fois devant les Tribunaux, ſans qu'on puiſſe le convaincre d'avoir été repris
Juſtice. Echappé pendant la route, ou fugitif du Bagne même, il va ſe réfugier dans un
re Département, où il eſt aſſuré de trouver des ſecours & des Complices pour de nouveaux
imes: Il change de nom, ſe traveſtit & ſe déguiſe avec tant d'art, que l'identité devient im-
ſible à conſtater: Il ſubit une ſeconde, une troiſième condamnation, auxquelles il a le ſe-
t de ſe ſouſtraire comme à la première, & revient au ſein de la Société recommencer le
ars de ſes forfaits. Elle ceſſera d'être la Victime de cet enchaînement de Crimes, lorſque
Marque, atteſtant la Récidive, & déconcertant toutes les ruſes du Coupable, le Juge pour-
d'après une preuve claire & matérielle, prononcer contre lui cette Déportation ſalutaire,
délivrera pour jamais d'un Brigand ſans frein, comme ſans remords, la Région, qui fut
théatre de ſes excès. "

, Il eſt donc démontré, que l'intérêt Social ſollicite, dans les conjonctures où nous ſom-
s, le rétabliſſement de la Marque; & ce grand intérêt doit comprimer tous les mouvemens
ne fauſſe & dangereuſe pitié. Au ſurplus le Projet de Loi, qui vous eſt préſenté, ne pro-
ſe point ce rétabliſſement dans toute l'étenduë, que cette flétriſſure avoit autrefois; éten-
ë, qui étoit un véritable excès, que le Gouvernement actuel ſera toujours loin de vouloir
tager. . . . . Enfin, le Gouvernement demande, que la Loi ſoit ſeulement temporaire, &
e la durée en ſoit bornée à *cinq ans*, parce qu'il ſe perſuade, qu'après l'écoulement de
te période, la Maladie, qui tourmente aujourd'hui le Corps Social, aura conſidérablement
du de ſa malignité. Alors, on pourra, ſans danger, revenir à ces vuës philanthropiques,
'il faut reſpecter ſans doute, mais qui ne ſeroient plus que de cruelles illuſions, ſi elles
ppoſoient à des meſures, que commande le plus impérieux des devoirs, celui de *protéger
Société contre le Crime*. "

, Le Citoyen *Grégoire*, qui, depuis la Révolution, s'eſt diſtingué dans pluſieurs Aſſem-
es Légiſlatives, vient à-préſent de quitter cette carrière publique, & de ſe retirer, pour
ſi dire, au *Sénat-Conſervateur*: Aggrégé dernièrement par celui-ci au nombre de ſes
mbres, après avoir été déjà plus d'une fois mis par le *Corps-Légiſlatif* ſur les rangs
s Candidats au *Sénat*, il a pris ſolemnellement congé des *Légiſlateurs*, le 5. *Nivôſe*,
un Diſcours d'actions de grâces, qui obtint l'honneur de l'impreſſion & celui de l'in-
tion au Procès-Verbal. En revanche, le Citoyen *Lintz*, des Départemens-réunis de
ive gauche du *Rhin*, a pris, ces jours paſſés, ſéance au *Corps-Légiſlatif*; & un autre
oyen des mêmes Contrées, *Hoffman*, de *Mayence*, vient d'être appellé par le *Sénat*
même honneur; en ſorte que les dits nouveaux Départemens comptent maintenant,
s quatre, chacun un Repréſentant parmi les *Légiſlateurs*, conformément à la Conſti-
ion *Françoiſe*, qui leur a été renduë commune. "

, On trouve, de nouveau, dans le *Journal officiel*, l'annonce de la démiſſion de plu-
ars anciens Prélats de marque, ſoit de *France*, ſoit de la ci-devant *Belgique*: A ceux-
e trouve même joint l'Archevêque-Electeur de *Trêves*, qui en conſéquence doit avoir

réſigné toute ſa Juriſdiction Eccléſiaſtique ſur la rive gauche du *Rhin*. Le nouveau letin officiel, publié à ce ſujet, eſt de la teneur ſuivante. "

„ *René Démouſtier-Démérainville*, Evêque de *Dijon*, vient de donner ſa démiſſion, une Lettre adreſſée au Pape, où il s'exprime en ces termes. " TRÈS-SAINT-PÈRE, „ *reçu le Bref de* Votre Sainteté, *du 15. Août dernier, par lequel Elle me demande la* „ *ſion de mon Evêché. En la lui offrant, je m'eſtime heureux d'avoir encore un ſacri* „ *faire pour la gloire de Dieu & le ſalut des Fidèles. De ſi grands intérêts ne peuvent* „ *rencontrer d'obſtacles dans les ſentimens de tendreſſe & dans la nature des liens, qui* „ *tachent à mon Troupeau. Si cet acte de déférence de ma part peut contribuer aux vûe* „ *enflamment le zèle de* Sa Sainteté *pour la conſervation de l'unité & le rétabliſſement* „ *Religion, que pourrai-je avoir à regretter? Le bon Paſteur donne ſa vie pour ſes B* „ *Quel ſacrifice peut donc lui coûter, lorſqu'il eſt queſtion de préſerver une grande Nati* „ *dangers imminens de l'Irréligion? Et, ſi ma démiſſion en eſt un, comment ne pas* „ *pour voir encore la Religion* Catholique *refleurir en* France, *ſon Culte & ſes Miniſtr* „ *tégés, le Sacerdoce & l'Empire réconcilies, toutes les diviſions éteintes, l'Egliſe Ga* „ *poſer les fondemens de ſon antique ſplendeur, mon Troupeau enfin confié à un Paſteur* „ *le coeur de Dieu & toujours uni au* Saint-Siège. *Soutenu par cet eſpoir,* TRÈS-SA „ PÈRE, *fondé ſur vos promeſſes, pénétré d'une confiance Religieuſe dans cette conduit* „ *ne de ſageſſe, qui a ſignalé toutes vos démarches depuis votre avénement au Tróne P* „ *cal, partageant autant qu'il eſt en moi le zèle, qui vous anime pour le premier & le* „ *cipal bonheur des* Fra çois, *je regarde comme un devoir preſſant d'y concourir, en m* „ *formant aux déſirs exprimés dans votre Bref du 15. Août dernier. C'eſt pourquoi je* „ *entre vos mains la démiſſion de l'Evêché de* Dijon. "

„ On a reçu encore les Démiſſions de ſept autres Evêques; ſçavoir: *François-Marie P* Evêque de *Genève: Jean-Henri Frankenberg*, Cardinal-Archevêque de *Malines: Bar* *mi-Louis-Martin de Chaumont*, Evêque de *Saint-Diez: Etienne-François-Xavier d* *chels de Champorcin*, Evêque de *Toul: Ferdinand-Maximilien Meriadec*, Prince de *R* *Guemené*, Archevêque de *Cambrai: Clément-Venceslas de Saxe*, Prince Royal de *Pologne*, A vêque-Electeur de *Trèves*, Prince-Evêque d'*Augsbourg*: Et, enfin, l'Evêque de *Ruremo*

„ Parmi les Perſonnes de diſtinction, arrivées depuis peu à *Paris*, & qui ſont le remarquées dans les circonſtances actuelles, eſt le Cardinal *Erskine*, jusqu'ici N *Apoſtolique* à *Londres*, & qui s'en retourne maintenant à *Rome*. "

„ Les Déportés de la *Guadeloupe*, dont nous avons annoncé l'arrivée à *l'Orient*, a plus d'un mois, y ont été rembarqués, le 28. *Frimaire*, ſur la Corvette *l'Impa* pour être conduits à *Cayenne*, dans la *Guyane Françoiſe*. On peut ſe rappeller, qu Hommes ſont les mêmes, que le *Capitaine-Général* de la *Guadeloupe*, le Contre-A *Lacroſſe*, à ſon arrivée dans cette Colonie, avoit renvoyés en *France*, comme des eſprit bulens & dangereux, en laiſſant au Gouvernement de diſpoſer ultérieurement de leur

„ Le Tréſor de la République a commencé, avec le préſent mois de *Nivôſe* an le payement des Rentes perpétuelles & viagères du dernier Sémeſtre de l'an 9. *Tiers-conſolidé*, depuis quelque tems moins recherché & à la baiſſe, eſt à-préſent & demi pour-cent. "

EXTRAIT des Nouvelles de BRUXELLES *du 6.* Nivôſe (*29. Décembre.*)

„ On mande d'*Amiens*, que les Conférences entre les Miniſtres-Plénipotentiaires *ſeph Bonaparte* & le Marquis de *Cornwallis* continuent toujours alternativement l'un ou l'autre de ces Négociateurs: Mais le réſultat en reſte un ſecret impénétrable le Public. Le Colonel *Littlehales*, l'un des Secrétaires de la Légation *Angloiſe*, qu parti dernièrement pour *Londres* avec des Dépêches de la plus haute importance, e tendu de retour à *Amiens*, d'un moment à l'autre, avec la Réponſe du Miniſtère *tannique* à ces Dépêches. On croit généralement, que le Traité de Paix définitif la *France* & l'*Angleterre* ſera conclu d'ici à un mois. C'eſt à cette époque que p fixée, ſelon toutes les probabilités, l'ouverture du Congrès, qui doit achever de fier & de régler les affaires de l'*Europe*. On apprend par les mêmes avis, que l'arr & le départ des Couriers, entre *Paris*, *Amiens* & *Londres*, n'a jamais été auſſi qu'il l'eſt depuis quelques jours. "

De LA HAYE, *le 3. Janvier*, 1802. L'Amiral *Batave Hartſink* vient de ſortir *Fleſſingue*, avec une petite Eſcadre, ayant à bord la 7^me^ Demi-Brigade *Françoiſe*.

A LEYDE, *au Bureau des* NOUVELLES POLITIQUES, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*